



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE  
Feuille d'informations municipales

N° 255 du 01 juillet 2022

**Eclairage de la commune :**

Le Conseil Municipal dans le cadre de son engagement pris en 2020 pour la maîtrise du plan d'éclairage communal poursuit ses actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Il a été décidé d'interrompre l'éclairage public de nos 3 villages de **23h30 à 5h30** pour satisfaire à ces objectifs. Cette action sera pérennisée selon les retours qui seront enregistrés. La mesure prendra effet dès que le Syndicat d'énergie pourra techniquement la déployer.

**Fermeture du secrétariat de mairie :**

Nous vous informons que le secrétariat de mairie sera fermé du 14 au 24 juillet et du 01 au 15 août 2022.

**Puymerle 10 juillet « Broc & Roll » :**

Le Comité des Fêtes et l'Association Festiv'& Co organisent dans la Clairière de Puymerle un bric-à-brac et un concert le dimanche 10 juillet 2022 (voir flyer ci-joint).

**Parc de Ravaud :**

Les derniers orages ont été particulièrement violents et un peuplier s'est cassé. Une partie de son tronc repose en équilibre précaire sur les autres peupliers. Nous avons décidé d'avancer l'intervention de l'entreprise Rivolet afin de mettre en sécurité le parc de Ravaud. Une information sur la gestion des arbres sera réalisée ultérieurement.

**Navette RPI :**

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, gestionnaire des transports scolaires, a décidé d'harmoniser le fonctionnement des transports pour les collèges et les écoles primaires sur toute la Région, à compter de l'année scolaire 2022/2023.

Chaque enfant sera désormais doté d'une carte magnétique individuelle de transport, qui lui permettra d'accéder au bus. Le Conseil Régional facture les frais de dossier d'inscription à 15 € par enfant et le coût du transport pour l'année scolaire à 30 € par enfant pour l'utilisation de la navette entre les communes d'Anais, Tourriers et Aussac-Vadalle. Le Conseil Régional ne facture pas les frais de dossier pour toute inscription complète, déposée avant le **20 juillet 2022**.

**Les Communes d'Anais, Tourriers et d'Aussac-Vadalle ont décidé de prendre en charge le nouveau forfait transport annuel de 30 € par enfant pour l'année scolaire 2022/2023.**

**Ecole primaire :**

Mme Virginie DEBACQ enseignante de CE1 et directrice de l'école ainsi que Mmes Prisca LOUIS et Céline ALBERT, sa remplaçante, quitteront l'école à la fin de l'année scolaire. En effet Mme DEBACQ part en retraite et Mme LOUIS a demandé un rapprochement de son domicile. A la rentrée de septembre nous aurons le plaisir d'accueillir M. Dorian GUEDON qui prendra la classe de CE1 et la direction de l'école et Mme Christine GIAT qui prendra la classe de CE2.

**Messe en l'église St Pierre d'Aussac**

Une messe sera célébrée le samedi 16 juillet à 18h30.

**Terrain de boules**

Un terrain de boules est en cours de réalisation à Vadalle à proximité de la salle des fêtes à l'initiative du Comité des Fêtes. Ce dernier en assurera la gestion, mais actuellement il est demandé de ne pas l'utiliser en attendant la fin des travaux, je vous en remercie.